

PROCES VERBAL DU 24 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 24 juillet à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de GRAINVILLE-SUR-ODON, en séance publique, sous la présidence d'Emmanuel MAURICE, Maire.

Membres présents :

Emmanuel MAURICE - Patrick DENOYELLE - Audrey DAHOUX - Mickaël VILLY - Marie-Paule GERVAIS - Florent TREHET - Marie-Claude ARTHAUD - Loïc CADOR.

Membre absents excusés :

Kylian CACHARD - Christel ROGER - Corinne JOKIC

Membres absents : Jean-Luc FAVREL - Nathalie DRIAUX - Jocelyn BUFFARD.

Secrétaire de séance : Marie-Paule GERVAIS

Le Conseil Municipal est composé de 14 membres en exercice, 08 membres sont présents.

OBJET : CHOIX DES ENTREPRISES VRD ET MACONNERIE POUR LES AMENAGEMENTS EXTERIEURS DES 2 COMMERCES

Monsieur le Maire explique que le projet d'aménagement du commerce dans la maison d'habitation du 5A rue de la Libération n'est pas encore abouti.

L'arrivée de la plateforme de la supérette API au 21 octobre 2025, sur la parcelle communale du 5B rue de la Libération, nous oblige à anticiper et programmer ces travaux en 2 phases (VRD/maçonnerie et aménagement d'un commerce)

La 1^{ère} phase, objet de l'appel d'offre, consiste aux travaux de VRD, espaces verts pour le 1^{er} lot et de maçonnerie pour le 2^{ème} lot. Une procédure de mise en concurrence s'est déroulée, conformément aux dispositions de l'article R2123-1 du Code de la commande publique.

Au vu du rapport d'analyse, il est proposé de retenir le classement ci-dessous :

Lot n°1 VRD :

Entreprise	Montant H.T.	Note PRIX	Note Valeur technique	Note sur 100
GUILLOUX	38 994.55 €	50	31.5	81.5
LEHODEY TP	42 858.48 €	45.5	35	80.5
JONES TP	44 284.00 €	44	35	79
EIFFAGE	48 962.40 €	39.8	36	75.8

Lot n°2 MACONNERIE :

Entreprise	Montant TOTAL H.T.	Note PRIX	Note Valeur technique	Note sur 100
GUILLOUX	12 227.50 €	50	20	70

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'analyse des offres, DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés publics suivants :

Lot n°1 VRD :

Entreprise	Montant TOTAL H.T.
GUILLOUX	38 994.55 €

Lot n°2 MACONNERIE :

Entreprise	Montant TOTAL H.T.
GUILLOUX	12 227.50 €

OBJET : SUPPRESSION DE POSTE

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Dans le même ordre d'idées, il revient au Conseil municipal de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

Un emploi est vacant dans le tableau des effectifs, par l'augmentation du temps de travail du garde particulier de 6/35^{ème} à 9/35^{ème}. Il n'y a plus lieu de laisser ce poste vacant.

Après l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 5 juin 2025, le conseil municipal DECIDE, de supprimer cet emploi suivant à compter du 24 juillet 2025 :

- Adjoint technique territorial à TNC (6/35^{ème}), emploi qui avait été créé par délibération du Conseil Municipal du 19 septembre 2023.
- De mettre à jour, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit, à compter du 24 juillet 2025 :

Filière sociale :

ATSEM de 1^{ère} classe : 1 agent à TNC (25.21/35^{ème})

Filière technique :

Agent de maîtrise : 1 agent TC
Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe: 2 agents TC
Adjoint technique territorial : 2 agents TC
Adjoint technique territorial : 1 agent TNC (33.15/35^{ème})
Adjoint technique territorial : 1 agent TNC (9/35^{ème})

Filière administrative :

Attaché territorial : 1 agent TC
Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe : 1 agent à TNC (16/35^{ème})

Total des agents 10 (6 agents TC + 4 agents TNC)

OBJET : DESIGNATION D'UN ELU POUR LE DEPOT ET LA DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'URBANISME AU NOM DU MAIRE

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal qu'il va être intéressé à titre personnel par des travaux qu'il souhaite réaliser à titre personnel et que pour cela, il aura besoin d'une déclaration préalable.

Or, selon l'article L 422-7 du code de l'urbanisme, si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de la déclaration préalable soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la commune doit désigner un autre de ses membres pour prendre la décision.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de désigner un élu pour effectuer toutes démarches et prendre toutes les décisions relatives à la délivrance d'un permis de construire, d'une déclaration préalable.

Monsieur le Maire se retire afin de ne pas prendre part à la décision puisqu'il est intéressé personnellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner madame Marie-Paule GERVAIS, pour prendre les décisions relatives à tout dépôt de permis de construire, déclarations préalables ainsi que des éventuels permis modificatifs et autres documents qui en seraient la suite ou la conséquence.

Informations :

- Point sur les travaux :

*** impasse des Marettes :**

Pour remédier au problème de rétention d'eau en surface sur le parking, la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon doit réaliser des travaux de réfection en enrobée sur l'emprise concernée.

*** salle des mariages :**

Le revêtement de sol de la salle des mariages a été abîmé lors de l'exposition du 80^{ème} anniversaire de la libération de la commune. L'entreprise MELI PRO NET a été sollicité pour le rénover pour la somme de 1 500 € HT.

*** travaux d'assainissement collectif :**

Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement collectif de la CDC Vallées de l'Orne et de l'Odon, l'entreprise BERNASCONI doit réaliser des travaux sur le réseau E.U. :

Rue de Carrouges et impasse des Lilas :

Remplacement du réseau existant par ouverture de tranchée (collecteur, regards et branchements). Réseau en PVC sur un linéaire d'environ 450 ml

Impasse de la Fresnaye :

Chemisage du collecteur et des branchements. Pose de nouvelles boîtes de branchement. Linéaire d'environ 160 ml.

- Nom de l'école du RPI :

Les municipalités de Grainville-sur-Odon et Mondrainville souhaitent inscrire le choix du nom de l'école du R.P.I... Dans un processus de démocratie participative, il a été proposé à la population des deux communes de soumettre un nom sur la plateforme du panneau pocket, une réponse est attendue avant le 15 septembre.

- Rétrocession des espaces communs du lotissement « la résidence de l'Eglise » :

Monsieur le Maire explique que les espaces communs de ce lotissement sont entretenus par la commune et la communauté de communes depuis de nombreuses années. Les colotis, (dans la majorité), sont d'accord pour rétrocéder ces espaces communs auprès des administrations compétentes. Maître CAUCHOIS, notaire, en charge de ce dossier avait contacté les dix copropriétaires en 2021, cinq ont répondu favorablement. Une relance a été effectuée il y a quelques semaines de cela.

- Aménagement de la ferme en 9 logements (ex-Coudert) :

La ferme est en cours de viabilisation. Monsieur le Maire a rencontré les porteurs de ce projet afin d'échanger sur les aménagements possibles sur **les lots 1-6-7-8-9 ayant une emprise en zone N et U ainsi que les lots 2-3-4-5 étant en zone U**. L'idée retenue serait d'imposer auprès des pétitionnaires une seule et même couleur pour les menuiseries des 9 lots.

- Soirée du 6 septembre 2025 :

En partenariat avec les foodtrucks (Bistrothé, Berisha grilleur, Miki...) et Florent TREHET (pour l'animation musicale), la municipalité organise un apéro concert, place Alphonse Duchemin.

- fuite de gaz, découverte d'ossements d'un soldat allemand, incendie de véhicules :

Une fuite de gaz a été détectée par notre factrice devant le domicile de Monsieur VERRIER. Le concessionnaire du réseau gaz a été alerté, un dispositif de sécurité a été mis en place par la gendarmerie, les pompiers sont intervenus pour fermer la vanne de gaz, l'entreprise ANTARGAZ a fait le nécessaire pour reprendre le branchement gaz défectueux.

Lors de travaux de terrassement dans un herbage, un administré de la commune a alerté la mairie sur l'existence d'ossements. Des objets personnels ont été trouvés (plaque d'identité, monnaie, pendentif...) et ont permis d'identifier qu'il s'agissait bien d'un soldat allemand de la 2^{ème} guerre mondiale. Des fouilles archéologiques ont été programmées en aout prochain, un paléontologue doit réaliser cette prestation pour le compte du cimetière allemand de la Cambes.

Un incendie volontaire de plusieurs véhicules est survenu le 12 juillet dernier sur le parking de l'impasse de la Fresnaye, avec pour dégradations : le tapis d'enrobé et des espaces verts. Ce délinquant a été identifié, la commune s'est portée partie civile. Le préjudice a été chiffré à 10 386.99 €. Ce dernier est actuellement incarcéré. Le jugement est prévu le 10 septembre prochain au tribunal de Caen. Maître GORAND, avocat, a été désigné pour nous représenter.

- demande de renouvellement de cidex auprès de la Poste :

Monsieur le Maire déplore la vétusté de certains cidex sur la commune, la plupart ont plus de 40 ans. Des photos ont été transmises auprès de la Poste pour que ces boîtes aux lettres puissent être remplacées.

Questions diverses :

Dates à retenir :

- Conseil municipal le : mardi 16 septembre 2025

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE
LE 16 SEPTEMBRE 2025

La Secrétaire de Séance
Marie-Paule GERVAIS

Le Maire,
Emmanuel MAURICE

